

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**3 OCTOBRE 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 3 OCTOBRE 2012, à 16 h 30 (4 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M<sup>me</sup> Carmen Rivard , mairesse de Nédélec  
et préfète suppléante de la MRCT  
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre , mairesse de St-Édouard-de-Fabre  
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation  
M. Tomy Boucher , agent de développement  
M. Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

**N. B. :** Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 16 h 30 à 17 h 30.

**10-12-332A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**10-12-333A**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2012.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2012 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

**10-12-334A**

Aucune question n'est posée.

**10-12-335A**

**Adjudication du contrat pour le déneigement du stationnement de la MRCT, saison 2012-2013.**

**Considérant** l'appel d'offres du 10 août 2012 (résolution n° 09-12-285A du 11 septembre 2012);

**Considérant** les soumissions reçues, en bonne et due forme :

- Entrepreneur NAN-SY enr. (Duhamel-Ouest) : 3 100 \$ (1 an)
- Centre auto collision  
Déneigement Pascal Royer (Ville-Marie) : 3 175 \$ (1 an)

**N. B.** : Taxes en sus.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à Entrepreneur NAN-SY enr. de Duhamel-Ouest le contrat de déneigement du stationnement du centre administratif de la MRC de Témiscamingue, pour la période d'hiver 2012-2013, au montant de 3 100 \$, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire.

Le montant est payable en deux versements, c'est-à-dire, 35 % le 15 décembre 2012 et 65 % le 15 mars 2013.

Le travail consiste à pousser la neige aux extrémités du stationnement, ainsi que l'épandage occasionnel d'abrasif (sable traité) à la suite de verglas en particulier.

Le stationnement doit être accessible tous les jours à compter de 7 h le matin.

- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier – directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue les documents (contrat) nécessaires à cette fin, s'il y a lieu.

**10-12-336A**

**Ouverture des soumissions reçues et adjudication d'un contrat concernant l'achat de sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2012-2013.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'ouverture des soumissions reçues en regard de l'appel d'offres formulé à la résolution n° 09-12-282A adoptée le 11 septembre 2012 pour l'approvisionnement en sel et calcium dans les municipalités, saison 2012-2013, comme suit :

Soumissions reçues	SEL		CALCIUM	Total
	Tonnes en vrac	Sacs de 40 kg	Sacs de 35 kg	
<b>Commande 2012 (8 municipalités)</b>	<b>75</b>	<b>875</b>	<b>217</b>	
Coop Val-Nord Ville-Marie	107,50 \$ 8 062,50 \$	8,65 \$ 7 568,75 \$	19,50 \$ 4 231,50 \$	<b>19 862,75 \$</b>
J. Drolet et Fils Lorrainville	105,00 \$ 7 875,00 \$	9,00 \$ 7 875,00 \$	20,50 \$ 4 448,50 \$	<b>20 198,50 \$</b>
Sel Warwick Victoriaville	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>
<b>Sommaire :</b>				
Plus basse soumission				
- Globale				
Coop Val-Nord	8 062,50 \$	7 568,75 \$	4 231,50 \$	<b>19 862,75 \$</b>
- Par produit	J. Drolet	Coop Val-Nord	Coop Val-Nord	<b>19 675,25 \$</b>
<b>Note : 1 tonne = 1 000 kg, c'est-à-dire 25 sacs de 40 kg.</b>				

Dans chacun des cas, le prix inclut les frais de livraison dans les municipalités concernées au cours du mois d'octobre 2012, taxes en sus.

- ❖ D'octroyer à Coop Val-Nord de Ville-Marie, le contrat d'approvisionnement en sel et calcium, selon les quantités requises au tableau des commandes et conformément aux exigences, prix et conditions établis dans l'appel d'offres daté du 20 août 2012, ainsi qu'au formulaire de soumission daté du 17 septembre 2012.

Huit municipalités ont adhéré au service en 2012.

### 10-12-337A **Budget 2013 (version 3).**

En préparation, en prévision de son adoption au conseil des maires du 28 novembre 2012.

Le C. A. prend acte d'un document de travail (3<sup>e</sup> version) du budget 2013, comprenant les différents postes et fonctions pour chacun des services et activités habituelles, en plus des éléments nouveaux pour la prochaine année.

La prochaine étape concernant le processus budgétaire est prévue au C. A. du 7 novembre; d'ici là, les commentaires et suggestions sont bienvenus.

### 10-12-337A.1 **Quotes-parts 2013 – vs – 2012 – Villes de Témiscaming et Ville-Marie.**

La différence entre les quotes-parts 2013 et 2012 se situe au niveau des matières résiduelles, dues à une erreur dans l'estimé des heures de collectes et des levées servant aux calculs des données 2012.

➤

Témiscaming (Quote-part – matières résiduelles)				
Budget 2012	Budget 2012 (aurait dû être)	Budget 2013	Compensation collecte	Prévisions budgétaires au 3 octobre 2012
309 927 \$	431 068 \$	478 760 \$	(147 496 \$)	331 264 \$
(121 141 \$)				

Témiscaming (Quote-part totale)		
Budget 2012	Budget 2012 (aurait dû être)	Budget 2013
454 146 \$	575 287 \$	502 889 \$
(121 141 \$)		

➤

Ville-Marie (Quote-part – matières résiduelles)				
Budget 2012	Budget 2012 (aurait dû être)	Budget 2013	Compensation collecte	Prévisions budgétaires au 3 octobre 2012
277 159 \$	362 606 \$	378 890 \$	(157 792 \$)	221 098 \$
(85 447 \$)				

Ville-Marie (Quote-part totale)		
Budget 2012	Budget 2012 (aurait dû être)	Budget 2013
418 797 \$	504 244 \$	386 002 \$
(85 447 \$)		

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRCT propose aux villes concernées de Témiscaming (121 141 \$) et Ville-Marie (85 447 \$) de financer sur trois ans, c'est-à-dire 2012-2013-2014 les déficits anticipés tel que défini au préambule ci-dessus.

**10-12-338A**

**Affectation de surplus non affecté au 31 décembre 2011.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ De recommander au conseil que les montants suivants inscrits au surplus non affecté de la MRCT au 31 décembre 2011 soient ajoutés au Fonds du Pacte rural 2013 :
  - ⇒ Incendie : 88 006,97 \$
  - ⇒ Projets (tableau de bord) : 27 136,45 \$
  - ⇒ Agent d'information : 20 078,56 \$

**Total 135 221,98 \$**

### **Gestion des matières résiduelles.**

#### **10-12-339A**

Le C. A. prend acte d'une entente concernant la livraison de la « presse à ballots » à l'Écocentre. La rénovation du centre de tri n'étant pas complétée, la MRCT a demandé à Industek le report de la date de livraison de la presse à ballots. Industek demande le versement de 50 % du montant prévu de 57 148,32 \$ c'est-à-dire 28 574,16 \$, la presse étant disponible selon l'échéancier établi.

#### **10-12-340A**

### **Renouvellement de la marge de crédit en gestion des matières résiduelles.**

**Attendu que** la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, a une marge de crédit temporaire depuis l'année 2011;

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
et résolu unanimement

- ❖ Que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue autorise M. Arnaud Warolin, préfet et M. Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général à renouveler la marge de crédit temporaire de 4 M\$ auprès de la Caisse Desjardins du Témiscamingue.

Il s'agit d'un emprunt temporaire dans l'éventualité du financement du règlement d'emprunt n° 140-08-2009 adopté le 19 août 2009 pour la somme de 4 M\$, par la Fédération canadienne des municipalités / Fonds municipal vert, disponible au moment où l'ensemble du projet de valorisation des matières résiduelles sera complété.

#### **10-12-341A**

### **Changement d'assureur / Contrat d'assurance collective du personnel de la MRCT.**

#### **Mise en situation**

En août 2012, des soumissions ont été demandées pour comparaison avec le fournisseur actuel Desjardins Sécurité financière pour l'assurance collective, car pour l'assurance médicaments « familial » celui-ci n'était plus concurrentiel avec le marché.

Cinq compagnies ont été abordées dont trois ont soumissionné :

- Great-West, Sun Life, La Capitale : reçu soumission;
- SSQ et Croix Bleue: refus de soumissionner.

Après comparaison des couvertures, services offerts et prix de l'assurance, la compagnie Great-West a été retenue comme la plus comparable avec l'assurance Desjardins Sécurité financière, mais à meilleur prix.

Considérant l'option B présentée au personnel, comme suit :

Options	Desjardins Sécurité financière Option A (actuel)	Desjardins Sécurité financière Option B	Great-West Option B
<b>Assurance-vie &amp; D.M.A.</b>	1 x salaire exact	1 x salaire exact	1 x salaire arrondi
<b>Assurance-vie P.A.C.</b>			
Conjoint	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Enfant(s)	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
<b>Assurance Voyage</b>			
Frais couverts jusqu'à	5 000 000 \$	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Annulation voyage	non	non	non
<b>Assurance frais médicaux</b>			
Chambre d'hôpital semi-privée	100 %	100 %	100 %
<b>Assurance médicaments</b>			
Franchise ind. / fam.	25 \$ / 50 \$	25 \$ / 50 \$	25 \$ / 50 \$
Médicament (% remboursé)	80 % carte paiement différé	80 % carte paiement direct	80 % carte paiement direct
<b>Professionnels santé</b>			
(% remboursé)	80 %	80 %	80 %
Max annuel	400 \$	400 \$	400 \$
<b>Examen de la vue</b>			
Soins de la vue	80 % non	80 % 100 % 150 \$ / 24 mois	80 % 100 % 150 \$ / 24 mois

<b>Assurance frais dentaires</b>			
Diagnostic et prévention	100 %	100 %	100 %
Restauration	80 %	80 %	80 %
Franchise ind. / fam.	50 \$ / 100 \$	50 \$ / 100 \$	50 \$ / 100 \$
Max. annuel par pers.	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Carte de paiement	oui	oui	non (appel téléphonique)
<b>Assurance salaire</b>			
Courte durée	75 % imposable	66,67 % non imposable	66,67 % non imposable
Longue durée	66,67 % non imposable	75 % imposable	75 % imposable
<b>Service en ligne</b>	oui	oui	oui
<b>Coût total prime incluant taxe</b>	6 635,32 \$	7 134,03 \$	6 290,72 \$
<b>% comparatif à l'actuel</b>		+ 7,51 % actuel	-5,20 % actuel -11,83 % option B

Prime mensuelle (exemple)			
Individuel	120,90 \$	130,28 \$	126,12 \$
Familial	246,59 \$	268,97 \$	212,02 \$
Couple	174,95 \$	189,74 \$	166,41 \$
Exonéré médicament	49,43 \$	50,81 \$	55,35 \$

Considérant que l'option B réduit la prime d'assurances de 5,20 % comparée à la prime actuelle malgré l'ajout des options de la carte direct et des soins de la vue;

Considérant le consentement du personnel de la MRCT;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de la compagnie Great-West pour le contrat de l'assurance collective afin d'en réduire la prime, tel que mentionné au préambule. Le contrat sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La compagnie Desjardins Sécurité financière sera informée pour mettre fin au contrat en date du 30 octobre 2012.

## **Reconduction du Programme d'aide financière aux MRC.**

### **10-12-342A**

**Considérant** que le Programme d'aide financière aux MRC a fait l'objet de modifications en 2010-2011 et est inclus dans les discussions entourant le renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

**Considérant** que le Programme d'aide financière aux MRC a pour but d'accorder une aide financière pour les dépenses de fonctionnement;

**Considérant** que l'entente de gestion du Programme d'aide financière aux MRC arrivera à échéance le 31 décembre 2013;

**Considérant** que le MAMROT a mandaté la firme Bureau d'interviewers professionnels afin de réaliser un sondage auprès des MRC visant à connaître leurs besoins, leurs attentes et leur niveau de satisfaction;

**Considérant** que la subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC est essentielle à la survie même de la MRC de Témiscamingue et qu'elle doit être maintenue et bonifiée afin de répondre à l'augmentation constante des responsabilités confiées par le gouvernement du Québec;

### **En conséquence,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ Que la MRC de Témiscamingue demande :

- 1) Au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de maintenir et bonifier la subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC essentielle au fonctionnement de plusieurs MRC au Québec;
- 2) À la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM) de s'assurer que cette subvention soit reconduite et bonifiée dans le cadre du renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;
- 3) À l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), dès maintenant, de suivre attentivement ce dossier et de faire les représentations qui s'imposent.

### **10-12-343A**

**Contribution au montant de 400 \$ au Conseil régional de l'environnement (CREAT) pour la promotion de la « réduction à la source » dans le cadre de la « Semaine de réduction des déchets » du 14 au 20 octobre 2012.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

❖ Qu'un montant de 400 \$ soit versé au CREAT pour la promotion de la « réduction à la source » dans le cadre de la « Semaine de réduction des déchets » du 14 au 20 octobre 2012.

M<sup>me</sup> Katy Pellerin de la MRCT collaborera aux activités du CREAT.

**Aide financière aux « Paniers de Noël du Témiscamingue ».**

**10-12-344A**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser un montant de 500 \$ aux « Paniers de Noël du Témiscamingue ».

Le projet consiste à réaliser un disque compact comprenant 15 chansons originales composées par des Témiscamiens et des Témiscamiennes et interprétées par des artistes professionnels.

**10-12-345A**

**Adhésion à la Chambre de commerce Témis-Accord pour l'année 2012-2013.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'adhérer à la Chambre de commerce Témis-Accord pour l'année 2012-2013 au montant de 400 \$.

**10-12-346A**

**Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

Le C. A. prend acte du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2011 au 15 septembre 2012, les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT ainsi qu'un document concernant les comparatifs sous quatre thèmes des trois derniers exercices financiers.

**10-12-347A**

**Restructuration du service d'évaluation.**

**Attendu que** le service d'évaluation foncière est responsable de la confection et de la mise à jour des rôles d'évaluation pour l'ensemble des municipalités situées sur le territoire de la MRCT;

**Attendu que** le service d'évaluation doit procéder à l'implantation de la modernisation réglementaire 2010-2016 du Manuel d'évaluation foncière du Québec;

**Attendu que** le service d'évaluation doit maintenir un service de première qualité aux citoyens, aux municipalités, organismes et partenaires en matière d'évaluation foncière et de géomatique.

**Attendu qu'**un réaménagement du service d'évaluation est nécessaire pour rencontrer ses responsabilités et mandats;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'embauche de deux techniciens en géomatique et évaluation, à un taux horaire maximal de 23,08 \$;



- ❖ De majorer le taux horaire de l'agente de soutien en évaluation de 15 % pour reconnaître son perfectionnement et sa performance;
- ❖ D'approuver le congédiement de l'employé n° 344 selon le rapport interne produit à ce sujet.

**10-12-348A**

**Demande de la Ville de Belleterre pour son adhésion au service de « Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes » de la MRCT / Déclaration de compétence.**

**Considérant** la demande de la Ville de Belleterre;

**Considérant** l'article 678.0.1 du Code municipal;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue déclare sa compétence à l'égard de la Ville de Belleterre relativement à la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes (C. M., art. 1022 et suivants).

La Ville de Belleterre est assujettie aux mêmes règles de fonctionnement et de financement que l'ensemble des municipalités locales.

**10-12-349A**

**Paiement des honoraires et dépenses de « Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc. » pour vérification et présentation des états financiers de la MRCT, incluant les territoires non organisés au 31 décembre 2011.**

**Note concernant les honoraires :**

Pour l'année 2007, le vérificateur avait prévenu qu'il devait augmenter ses honoraires étant donné un important surplus de travail (ex. : collecte sélective des matières résiduelles, périmètre comptable, etc.).

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Honoraires	5 900 \$	5 900 \$	11 900 \$	11 700 \$	11 900 \$	14 600 \$	19 500 \$

(Taxes en sus)

(33,6 %)

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Que ce compte pour la vérification comptable de l'année 2011 soit accepté et payé.

**10-12-350A**

**Versement projet Pacte rural 2012.**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement du montant au projet du Pacte rural 2012 de la Coopérative de solidarité multiresource l'Union de Laforce, comme suit :

Montant autorisé : 20 000,00 \$

1<sup>er</sup> versement : 1<sup>er</sup> août 2012 : 12 549,56 \$

**Solde dû : 7 450,44 \$**

#### 10-12-351A

#### **Renouvellement du mandat de M<sup>me</sup> Lorraine Barrette à titre de représentante de la Société civile du Témiscamingue à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ) pour l'année 2013.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Laforce Clouâtre appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard et résolu unanimement

- ❖ De renouveler le mandat de M<sup>me</sup> Lorraine Barrette à titre de représentante de la Société civile du Témiscamingue à la CRÉ pour l'année 2013.

#### 10-12-352A

#### **Démission de M<sup>me</sup> Sophie Labelle, coordonnatrice Avenir d'enfants.**

---

Le C. A. prend acte de la démission de M<sup>me</sup> Sophie Labelle, coordonnatrice Avenir d'enfants, effective au 21 septembre 2012.

M<sup>me</sup> Labelle était à l'emploi de la MRC / Avenir d'enfants depuis le 6 février 2012.

M<sup>me</sup> Manon Gauthier est responsable du suivi et du remplacement, conformément à notre entente « Avenir d'enfants » pour l'année 2012.

#### 10-12-353A

#### **Logement social au Témiscamingue.**

---

Le C. A. prend acte d'une demande du Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue (ROCT) démontrant la problématique des personnes en situation de pauvreté au Témiscamingue et requérant de la MRCT d'agir rapidement dans ce dossier, notamment en formant un comité de travail à la MRCT sur le logement social en invitant entre autres un organisme communautaire sur ledit comité en tant que référence sur les enjeux et les défis des personnes en situation de pauvreté.

Le ROCT souhaite que la MRCT s'assure de bénéficier de l'expertise en cette matière du Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT) de même que des ressources disponibles à la CRÉ dans ce dossier.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard appuyé par M. Philippe Barette et résolu unanimement

- ❖ Tel que convenu au récent conseil des maires (résolution n° 09-12-320 du 19 septembre 2012) de mandater, monsieur le préfet, de former un « Comité logement » représentatif du territoire et des problématiques afin de répondre au mandat reçu du conseil des maires, dans le plus bref délai.

**Certificat de conformité.**

**Approbation de la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 467 adopté le 17 septembre 2012 – zonage).**

---

10-12-354A

**Considérant** qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

**Considérant** que la Ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 458 présentement en vigueur pour agrandir de 460 mètres carrés la zone commerciale Cb11 (Pharmacie Proxim);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 467 adopté le 17 septembre 2012 – zonage).

**Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la Ville de Ville-Marie est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 467 soumis par la Ville de Ville-Marie ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Conformité au schéma d'aménagement**

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 467 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement :** 17 septembre 2012

**Date de réception à la MRCT :** 27 septembre 2012

10-12-355A

**Certificat de conformité.**

**Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Kipawa à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 102 adopté le 13 mars 2012 – zonage).**

---

**Considérant** qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

**Considérant** que la municipalité de Kipawa désire amender son règlement de zonage n° 027 présentement en vigueur pour préciser les marges de recul des lots riverains;

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Kipawa à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 102 adopté le 13 mars 2012 – zonage).

### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Kipawa est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 102 soumis par la municipalité de Kipawa ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

### **Conformité au schéma d'aménagement**

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 102 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement** : 13 mars 2012

**Date de réception à la MRCT** : 2 octobre 2012

#### **10-12-356A**

### **Suivi du schéma d'aménagement révisé – Demandes d'exclusion des municipalités.**

Huit municipalités sont en attente d'une décision finale de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) concernant leur demande d'exclusion / dézonage, par exemple concernant l'agrandissement du village.

La CPTAQ a fait connaître ses orientations auprès des municipalités.

La consultation se poursuit jusqu'à la fin du mois d'octobre. Plusieurs options s'offrent aux municipalités qui souhaitent poursuivre la démarche, dont une prolongation de délai, une rencontre avec la Commission, une contre-proposition, etc.

#### **10-12-357A**

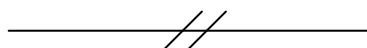
### **Recommandation du Comité de sécurité publique.**

M. Daniel Barrette, président du Comité de sécurité publique, informe le conseil de deux importants projets qui devraient se réaliser au cours de la prochaine année :

- Sécurité routière (limite de vitesse dans les villes et villages au Témiscamingue);
- Sauvetage d'urgence hors route.

La part de la MRCT est estimée à 30 000 \$, c'est-à-dire 50 % des coûts totaux.

Cette demande est inscrite aux prévisions budgétaires 2013, dont l'adoption est prévue par le conseil des maires le 28 novembre 2012.



M. Daniel Barrette informe le C. A. qu'il démissionne de son poste au Comité de sécurité publique, faute de temps.

Le conseil des maires verra à son remplacement à sa séance du 28 novembre 2012.

**10-12-358A Forêt de proximité.**

Le projet « Forêt De Chez Nous » est toujours en développement. M. Paul Bouvier, ingénieur forestier, Groupe CAF, devrait compléter le projet vers la fin du mois d'octobre. Il sera alors déposé et présenté aux municipalités et aux gestionnaires des lots intramunicipaux.

Le Ministère n'a toujours pas déposé son guide et échéancier d'appel de projet.

**10-12-359A Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.**

Le C. A. prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 août au 15 septembre 2012		
Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 875,76 \$
Arnaud Warolin	Préfet	3 810,92 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 850,60 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 385,30 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 246,26 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	56 446,32 \$
--	--------------

Rémunération des maires	6 449,67 \$
-------------------------	-------------

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1201141	A.R.B.R.E.	226,72 \$
C1201142	BARRETTE FLORIANNE	234,35 \$
C1201143	BARRETTE FLORIANNE	164,65 \$
C1201144	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	91,93 \$
C1201145	DÉPANNEUR RACHEL ROY	1 246,01 \$
C1201146	DESROSIERS SUZANNE	337,72 \$
C1201147	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	68,26 \$
C1201148	GAUDET MICHAËL	47,80 \$
C1201149	GIRONNE LYNE	259,34 \$
C1201150	HALLÉE-OUIMETTE CAMILLE	246,35 \$
C1201151	IMPRIMACTION	2 155,76 \$
C1201152	JM ROBERT	3 380,26 \$
C1201153	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	721,76 \$
C1201154	LEFEBVRE FRANCIS	271,00 \$
C1201155	LEMAY MARCELLE	805,00 \$
C1201156	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	146,24 \$
C1201157	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	2 059,13 \$
C1201158	LETTRE FRANS GAUTHIER	559,93 \$
C1201159	MORRISON MARTIN J.	402,62 \$
C1201160	NOUVEAUTÉS LETANG INC.	110,23 \$
C1201161	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	1 009,80 \$
C1201162	VENDETTE DAVID	521,09 \$
C1201163	WAJAX SYSTÈMES DE PUISSANCE	66,75 \$
C1201167	9229-7597 QUÉBEC INC.	120,72 \$
C1201168	AVISO GROUPE CONSEIL	14 682,31 \$
C1201169	BROUILLARD CLAUDINE	265,88 \$
C1201170	DESROSIERS SUZANNE	233,23 \$
C1201171	FORESTERIE LAC B INC.	29 433,60 \$
C1201172	GRAVEL ALINE	253,00 \$
C1201173	GROUPE CCL	643,86 \$
C1201174	L'ACTUALITÉ	43,64 \$
C1201175	LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE-MARIE	160,97 \$
C1201176	LA FABRIQUE DE GEPPETTO	1 809,42 \$
C1201177	LEVESQUE CLAUDE	9 000,00 \$
C1201178	MARSEILLE EXTINCTEUR	249,32 \$
C1201179	MULTITECH ENVIRONNEMENT	76 254,24 \$
C1201180	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	4 000,00 \$
C1201181	SERVICE SANI-TRI	10 484,29 \$
C1201182	TÉLÉBEC LTÉE	3 025,15 \$
C1201183	AFMO	480,25 \$
C1201184	9120-3901 QUÉBEC INC.	19 253,37 \$
C1201185	AGRITIBI R.H. INC.	62 095,12 \$
C1201186	AMBULANCE SAINT-JEAN	111,00 \$
C1201187	ASSOCIATION FORESTIÈRE	30,00 \$
C1201188	LVM INC.	1 101,46 \$
C1201189	RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES	140,00 \$
C1201190	VILLE DE VILLE-MARIE	4 048,20 \$
C1201191	REVENU QUÉBEC	13 437,21 \$
C1201192	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CAN.	11 313,83 \$
C1201193	MANTHA MARIE-FLORE	248,85 \$
C1201194	MANTHA MARIE-FLORE	640,15 \$
C1201195	9120-3901 QUÉBEC INC.	19 890,68 \$
C1201196	ASSOCIATION FORESTIÈRE	143,72 \$
C1201197	BEAULÉ VÉRONIC	209,38 \$
C1201198	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT	229,00 \$
C1201199	CFER LA RENAISSANCE	1 003,85 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1201200	CKVM	188,93 \$
C1201201	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	91,93 \$
C1201202	CORRIVEAU PIERRETTE	79,56 \$
C1201203	DISTRIBUTION CARDINAL INC.	193,97 \$
C1201204	DÉPANNEUR BÉCO	2 543,52 \$
C1201205	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	201,00 \$
C1201206	GARAGE MARC CÔTÉ	909,49 \$
C1201207	GARAGE MICHEL GRENIER	226,71 \$
C1201208	GARAGE W. LACASSE INC.	2 295,45 \$
C1201209	GINGRAS FRANÇOIS	44,82 \$
C1201210	HOME HARDWARE	167,75 \$
C1201211	JACQUES MONIA	131,57 \$
C1201212	KING SIMON	42,62 \$
C1201213	LA COOP VAL-NORD	101,57 \$
C1201214	LE REFLET	585,23 \$
C1201215	LEGRESLEY RENÉ	10 000,00 \$
C1201216	LES ATELIERS KAMI INC.	3 712,74 \$
C1201217	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	87,38 \$
C1201218	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	118,65 \$
C1201219	MULTILAB DIRECT	10,35 \$
C1201220	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	670,00 \$
C1201221	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 690,00 \$
C1201222	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	1 278,85 \$
C1201223	NUNEZ GONZALEZ ANA	6 968,69 \$
C1201224	NUNEZ GONZALEZ ANA	3 031,31 \$
C1201225	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	222,26 \$
C1201226	PNEUS GBM	3 924,62 \$
C1201227	PRO-PORTES	1 913,18 \$
C1201228	PRODUITS ÉTANG.CA LTÉE	9 932,69 \$
C1201229	PROVIGO DE VILLE-MARIE	19,38 \$
C1201230	PÉTROLES TÉMIS	5 124,46 \$
C1201231	RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX	57,48 \$
C1201232	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	1 694,81 \$
C1201233	SMI INFORMATIQUE	1 740,81 \$
C1201234	STATION SERVICE P. GINGRAS	137,99 \$
C1201235	TRANSPORT SYMKAM ENR.	12 528,28 \$
C1201236	VILLE DE VILLE-MARIE	3 500,00 \$
C1201237	XEROX CANADA LTÉE	545,31 \$
C1201238	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	6 605,98 \$
C1201239	HYDRO-QUÉBEC	977,88 \$
C1201240	DESAULNIERS CYNDY	4 000,00 \$
C1201241	MISSION TOURNESOL	500,00 \$
C1201242	9005-3703 QUÉBEC INC.	7 697,57 \$
C1201243	AGRITIBI R.H. INC.	1 382,41 \$
C1201244	BROUILLARD ESTELLE	2 003,00 \$
C1201245	CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE-MARIE	6 290,89 \$
C1201246	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	19 889,25 \$
C1201247	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	9 005,03 \$
C1201248	DÉPANNEUR RACHEL ROY	2 894,90 \$
C1201249	FESTIVAL WESTERN DE ST-BRUNO-DE-GUIGUES	7 500,00 \$
C1201250	FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART	125,00 \$
C1201251	GROUPE CCL	408,97 \$
C1201252	INDUSTEK	28 574,16 \$
C1201253	JM ROBERT	3 052,59 \$
C1201254	LA JOYEUSE BOUFFE	144,30 \$
C1201255	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	685,02 \$
C1201256	LA STATION VILLE-MARIE	4 531,70 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1201257	LABELLE SOPHIE	19,70 \$
C1201258	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	1 818,41 \$
C1201259	LES AMI(E)S DE L'ACFO-TÉMISKAMING	20,00 \$
C1201260	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	564,36 \$
C1201261	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	2 334,47 \$
C1201262	LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR INC.	63,00 \$
C1201263	MULTITECH ENVIRONNEMENT	98 333,32 \$
C1201264	PLACE ARTISANARTS DE LORRAINVILLE	500,00 \$
C1201265	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	547,41 \$
C1201266	RADIO-COM JBM INC.	321,36 \$
C1201267	SADC DU TÉMISCAMINGUE	20,00 \$
C1201268	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	5 212,08 \$
C1201269	T.S.C. INC.	447,61 \$
C1201270	TRUDEL SUSIE	32,18 \$
C1201271	TÉLÉBEC LTÉE	869,83 \$
C1201272	VISA DESJARDINS	112,04 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>594 366,18 \$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 3 octobre 2012.

(Original signé)

**Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.**

**10-12-360A**

**Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Aucune question n'est posée.

**10-12-361A**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires : 17 octobre 2012
- C. A. : 7 novembre 2012

Il est 19 h 10.

(Original signé)

**Arnaud Warolin, préfet**

(Original signé)

**Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.**

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**